

Oasis 3 toujours en sursis

Le projet d'implantation d'une nouvelle zone commerciale à Pusey ne sera tranché que dans quelques mois. En attendant, la demande de permis d'aménager a reçu un avis favorable de la part du commissaire enquêteur.

On pensait l'épilogue proche. La ville de Vesoul et l'association des commerçants Les Vitrites de Vesoul avaient jusqu'au 11 janvier pour se pourvoir en cassation dans le dossier d'aménagement de la zone de loisirs Oasis 3 de Pusey qui l'oppose à la société Sopic. Mardi soir, Marie-Dominique Aubry, première adjointe au député-maire de Vesoul, en charge du commerce, nous a indiqué que la ville avait bénéficié d'un délai supplémentaire de quelques mois (entre trois et cinq semble-t-il) pour compléter son dossier.

Petit rappel. Le 5 novembre 2015, la cour administrative d'appel de Nancy a rejeté la demande de la ville de Vesoul et de l'association des commerçants qui ont été, en outre, condamnés à verser solidairement 1.500 euros à Sopic. Ce jugement faisait suite à une audience qui s'était tenue le 8 octobre devant la juridiction administrative. Elle avait été saisie par la ville et l'association des commerçants à la suite de la décision prise le 23 octobre 2014 par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) d'accorder à Sopic l'autorisa-

tion préalable requise en vue de procéder à la création d'un ensemble commercial, d'une surface totale de vente de 14.320 m², à Pusey.

Le feuilleton a débuté le 20 juin 2014, après que la commission départementale d'équipement commerciale se soit prononcée contre le projet (six contre et deux pour, la commune de Pusey et le Conseil départemental).

Le maire de Pusey déterminé

"Le projet qui fait trembler les commerçants vésuliens" avait été révélé dans notre édition le 28 mai 2014. On évoquait, à l'époque, la création de 200 emplois et 25 millions d'euros de travaux. Il a depuis fait couler beaucoup d'encre et de salive.

Vendredi soir, à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population, René Regaudie, maire de Pusey, en écho à ce dossier, a estimé que l'année écoulée "laisse un petit goût d'inachevé".

"Comment refuser des enseignes commerciales qui n'existent pas dans l'agglomération, plus hôtel et sport ? Comment refuser un investissement de plus de 25 millions d'euros réalisé en très grande partie par des entreprises locales ? Comment

refuser la création de plus de 250 emplois alors que nous traversons des périodes difficiles ? Comment refuser enfin de retenir une grande partie de l'évasion commerciale vers les zones de Besançon, Dijon, ainsi que le centre-ville de Besançon ?", a-t-il interrogé à voix haute.

Pour lui, "les communes du centre-ville de Vesoul ont tout à y gagner. Partout où il y a une périphérie forte en commerces, la répercussion se fait aussi sur

les centres-villes. Le danger aujourd'hui n'est pas dans les enseignes nationales, mais bien par internet".

L'élue a dit ne pas comprendre "cette attitude alors que tout le monde devrait soutenir ce projet qui est vital pour l'agglomération". Avant de conclure : "De toute façon Oasis 3 se réalisera, aujourd'hui ou demain. Recours ou pas recours. Et nous poursuivrons avec une plus grande détermination notre action pour améliorer et réaliser ce

projet".

Les conclusions de l'enquête publique (elle s'est déroulée du 20 novembre au 21 décembre) de demande de permis d'aménager et son étude d'impact présentés par la Sopic concernant l'aménagement d'un lotissement commercial d'activité de service et hôtellerie, appelé Oasis 3, ont été rendues par Raymond Haas, commissaire

enquêteur, qui a émis un avis favorable. Il note que "le projet a été adapté aux contraintes environnementales, patrimoniales et paysagères. Il s'accompagne de nombreuses mesures de prévention des pollutions et des nuisances." Il conclut : "la consultation publique a provoqué un réel plébiscite en faveur de la réalisation du projet Oasis 3."

PH. C.



Le 20 juin 2014, les opposants au projet s'étaient rassemblés devant la préfecture à Vesoul, où se tenait la commission départementale d'équipement commerciale. Elle s'était prononcée contre.